

DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2010 - Convocation du 30 mars 2010

L'an deux mil dix le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Laurent ALBEROLA

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....
MM. ALBEROLA Laurent - DAUDE Claude - FEUILLADE Samuel - CHAPON Thierry – HEYER Olivier - CAZALIS Didier - ROCHETTE Julien - GUENIOU Patricia – LAURENS Thérèse – BARRAL Sandrine - NATHAN Lisbeth......

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 février 2010, séance adoptée à l'unanimité des membres présents.....

C.C.A.S :

Compte administratif, affectation résultats 2009 :

Le Maire quitte la salle, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

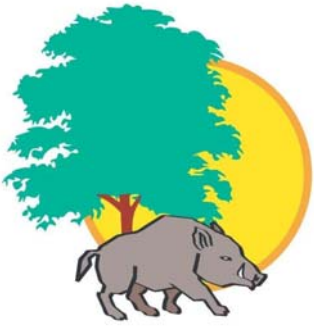
Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 051.66 €
Résultats de l'exercice	1 622.89 €	0.00 €
Totaux	1 622.89 €	2 051.66 €
Résultats de clôture		428.77 €

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 428.77 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Compte de gestion 2009 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2009, par Monsieur AUDEBEAU Hervé, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budget primitif 2010 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2010.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1 927.00 €-----

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget Primitif de l'exercice 2010.

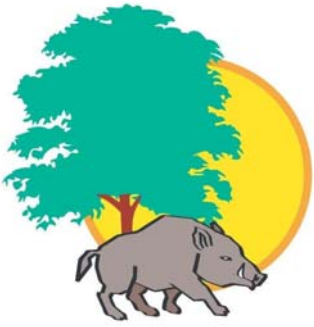
Commune :.....

Compte administratif, affectation résultats 2009 :

Le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M.DAUDE Claude 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		103 951.88	26 798.38		103 951.88	26 798.38
Résultats de l'exercice	124 978.73	156 209.94	98 575.83	110 495.61	250 352.94	370 657.43
Totaux	124 501.82	260 161.82	125 374.21	110 495.61	250 352.94	370 657.43
Résultats de clôture		120 304.49	14 878.60			



Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de :

- 120 304.49 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- 14 878.60 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Compte de gestion 2009 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2009, par Monsieur AUDEBEAU Hervé, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

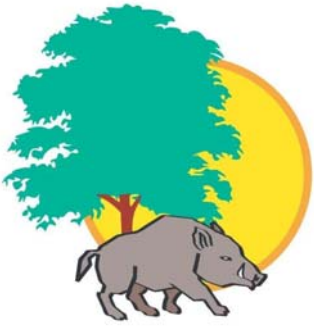
Budget primitif 2010 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2010.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 267 080.00 €-----

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 119 431.00 €-----

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif de l'exercice 2010.



Taux d'imposition 2010 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2009 :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité, les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Dénomination des rues :.....

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. En vertu de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré,

1. adopte la dénomination suivante :

Le village :

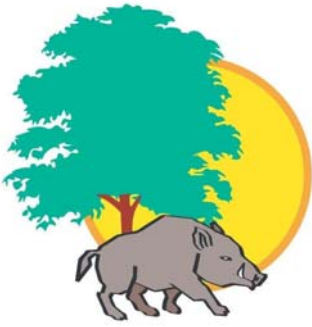
- Place de la Mairie
- La traverse
- Rue de la Croix
- Montée de l'Eglise
- Rue de l'Ancienne Poste
- Rue du Puits
- Chemin des jardins
- Rue des Horts de Bourguet
- Chemin du Planas
- Route du Brestalou
- Chemin de la Magnanerie

Quartier Nord :

- Chemin du Moulin de Vère
- Chemin des Coulouvres
- Chemin de baubiach
- Chemin de Beauregard

Aiguebelle :

- Route des Cévennes
- Chemin de Puech Redon
- Chemin du Près des patronnes
- Place de la Fontaine
- Rue du Four à pain



2. charge monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, aux services de l'Etat.

Projet photovoltaïque :.....

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune proposé par la Société VALECO Ingénierie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable pour que la Société VALECO Ingénierie étudie la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque sur des terrains appartenant à la commune (parcelles AB 11 AB 18 AC 5 AC 6 AC 19).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société VALECO Ingénierie tout document afférent au projet et notamment les promesses de bail et de constitution de servitudes relatives au projet.

Point carrière :.....

Les différentes demandes auprès de la Sous Préfecture sont exposées.....

Règlement du foyer :.....

Le foyer est de plus en plus loué à des personnes extérieures au village. Il est donc proposé d'augmenter le prix de location pour les personnes extérieures. Le réflexion est remise à plus tard.....

Questions diverses :.....

- Le maire donne lecture de demandes de subventions de AIME et de la Croix Rouge. Le conseil municipal donne un avis négatif
- Proposition d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France, réponse négative
- Regroupement Intercommunal pédagogique, le point de vue est évoqué par Monsieur le Maire après une rencontre avec Madame le Sous Préfet.....

Fin de séance à 23h30.